



CC du Pays de Briouze (Siren : 246100739)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Briouze
Arrondissement	Argentan
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/11/1997
Date d'effet	18/11/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Bruno AUVRAY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 place du Général de Gaulle
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61220 BRIOUZE
Téléphone	02 33 96 74 46
Fax	
Courriel	cdc.paysdebriouze@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 229
Densité moyenne	31,74

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Briouze (216100636)	1 631
61	Craménil (216101378)	164
61	Faverolles (216101584)	145
61	Le Grais (216101956)	230
61	Le Ménil-de-Briouze (216102608)	569
61	Les Yveteaux (216105122)	110
61	Lignou (216102277)	139
61	Montreuil-au-Houlme (216102905)	131
61	Pointel (216103325)	338
61	Saint-André-de-Briouze (216103614)	200
61	Sainte-Opportune (216104364)	244
61	Saint-Hilaire-de-Briouze (216104026)	328

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
<i>i) Energies renouvelables : Accompagnement des initiatives visant à la mise en oeuvre d'unités de production et d'utilisation d'énergies renouvelables, sur le territoire communautaire. Proposition et élaboration des périmètres des zones de développement éolien.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Etude, sur le territoire de la communauté, d'un schéma d'assainissement des eaux usées. Prise en charge de l'assainissement non collectif avec possibilité d'assurer (par la passation de conventions) tout ou partie de cette compétence aux communes extérieures à la CDC.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement des ordures ménagères).</i>
- Autres actions environnementales
<i>Lutte contre la pollution en général et celle, en particulier, des cours d'eau situés sur le territoire des communes de la communauté. Toute action concourant à améliorer l'environnement sur le territoire de la communauté de communes.</i>
Développement et aménagement économique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Toute action ayant pour objet de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles, commerciales ou artisanales, éventuellement en concertation avec les services de l'Etat, du département et des chambres consulaires. Les communes gardent la responsabilité et la gestion de leurs investissements réalisés avec la création de la communauté de communes. L'adhésion à tous les organismes destinés à promouvoir le développement économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Etude pour l'implantation d'un centre d'animation. Prise en charge de l'étude, la réalisation et la gestion de la "maison de pays" dans laquelle seront implantés notamment la bibliothèque, des salles de conférences, un point d'information touristique, etc.

- Etablissements scolaires

Prise en charge de toutes les dépenses et recettes liées à l'enseignement public pré-élémentaire et élémentaire (fonctionnement et investissement), y compris les cantines scolaires et garderies. Prise en charge des dépenses des écoles privées élémentaires et pré-élémentaires de Briouze, dans les conditions qui seront fixées par la convention à intervenir.

- Activités péri-scolaires

Participations financières à toutes activités périscolaires, dans tous les degrés d'enseignement. Organisation d'activités extra-scolaires de l'enseignement élémentaire et préélémentaire (cantine, garderie...).

- Activités culturelles ou socioculturelles

Participation à toutes activités socioculturelles et sportives.

- Activités sportives

participation à toutes activités socioculturelles et sportives.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie. fonctionnement: les réparations avant la réalisation des enduits (AMERO) la réalisation d'enduits superficiels sur voies et parkings revêtus Investissement: la construction des parkings. Sont exclus tous les travaux des lotissements le rechargement et le recalibrage des voies revêtues la création et l'extension du réseau d'eau pluviale en zone d'habitation agglomérée, hors fossés, busage de fossés et lotissement communal Les revêtements des rues et parkings pourront, en fonction de leur intérêt, être réalisés soit en enduit, soit en enrobé.

- Parcs de stationnement

Gestion des parkings

Développement touristique

- Tourisme

investissement touristique

Logement et habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Inventaire, sur l'ensemble de la communauté, des demandes locatives d'habitat - qui seront centralisée au siège - afin d'apprécier les besoins en logements neufs et anciens et d'assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Réhabilitation d'immeubles à usage locatif, sous condition que la communauté soit titulaire de droits réels (par mutation de propriété ou bail emphytéotique).

Autres

- Autres

Aménagement de l'espace: Toute action et étude concourant à l'aménagement de l'espace sur le territoire de la communauté, à l'exclusion du POS et des permis de construire. Constitution et réalisation des dossiers pour les opérations "cœur de bourg" et "pôle intercommunal", notamment dans les conditions et suivant les critères fixés par le conseil régional de Basse Normandie. Habitat-environnement et cadre de vie: Mise en valeur des bourgs des communes adhérentes

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
61	SMIRTOM D'ANDAINES (256102187)	SM fermé	11 368
61	SM POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE (256103177)	SM fermé	123 714

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)